



Bulletin d'information du Logement Bruxellois

LBW MAG

#08 — hiver 2018

SOMMAIRE



4-6

ACTU

Badges	4
écrans d'information	5
éclairage des communs	5
Appel à projets 2019	6



7-11

DOSSIER

Direction générale: passage de témoin	7-9
Qui paie quoi ?	10-11



12-13

TRUCS & ASTUCES

Comment réduire la condensation dans son logement?	12-13
--	-------



14-15

PARTENAIRES

Budget participatif	14-15
---------------------------	-------



16

AGENDA

Drink de Nouvel An	16
--------------------------	----

S.C.R.L. LE LOGEMENT BRUXELLOIS. Société immobilière de service public (SISP) régie par le Code du logement. N° d'entreprise: 0403.357.276. Siège social: rue du Cardinal Mercier 37, 1000 Bruxelles. Éditeur responsable: Michel GUILLAUME, Directeur général. Comité de rédaction: J. DEHON, M. ESSERS, P. SADRI, S. DE MUYNCK, M. VANROY, M. WASTELAIN. Graphisme: www.médiane.be. Diffusion: 4000 exemplaires FR et 150 exemplaires NL. Ce magazine est imprimé sur papier certifié PEFC.



Madame, Monsieur,
Chers locataires,

Pour un Président de Conseil d'administration, c'est un moment solennel et émouvant que le départ d'un Directeur général. Et c'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit du départ à la retraite de Monsieur Guillaume. En effet, celui-ci est en quelque sorte le fondateur du Logement Bruxellois : il a piloté la fusion des sociétés « Foyer Bruxellois » et « Lorébru ». D'ailleurs, je profite de l'occasion pour souligner le rôle qu'il a joué en général dans le secteur du logement social bruxellois, en particulier, dans la coordination du processus de fusion qu'il a mené pour tout le territoire de la Ville de Bruxelles. Je rappellerai aussi qu'il a été la cheville ouvrière de la création des asbl Multijobs (insertion professionnelle) et Versailles Seniors (cadre de vie adapté aux aînés).

Parmi toutes les qualités professionnelles qu'a pu démontrer Monsieur Guillaume à la tête des sociétés, j'épinglerai son professionnalisme et sa détermination à mener une politique sociale et une politique de rénovation des logements tout en redressant les finances et en gardant une situation budgétaire saine.

Le Logement Bruxellois est maintenant sur de bons rails et je suis convaincu que son successeur, Lionel Godrie, travaillera dans la même voie pour maintenir une gestion équilibrée, continuer le travail de rénovation des immeubles et améliorer le service aux locataires. Vous pourrez d'ailleurs le découvrir davantage au travers de son interview (p.9).

BONNE ANNÉE

2019

Au nom du Conseil d'administration et en association avec les équipes du Logement Bruxellois, je tiens à remercier chaleureusement Michel Guillaume pour tout le travail accompli. Nous aurons l'occasion de le fêter ensemble lors des « Vœux » de la société auxquels vous êtes conviés ce jeudi 17 janvier.

Si la Direction générale change, la vie quotidienne suit son cours. Comme vous le savez, à travers ce magazine, nous essayons de traiter de sujets qui vous concernent en tant que locataires. C'est pourquoi, ce numéro hivernal est l'occasion d'évoquer un phénomène de saison : la condensation ("Trucs et astuces" p.12-13).

Nous reviendrons également sur la question : Qui (du locataire ou du propriétaire) paie quoi lorsqu'il faut faire des réparations dans les parties communes de l'immeuble ? (p.10-11).

Par ailleurs, nous tenons à encourager les initiatives positives. Pour ce faire, nous lançons comme les années précédentes un appel à projets. Si vous avez des idées de projets à destination d'un large public, n'hésitez pas à compléter le formulaire qui vous a été envoyé par courrier, également téléchargeable sur notre site web. Plus d'info en p.6.

Enfin, la période est propice aux bons vœux : permettez-moi donc de vous présenter, chers locataires, mes meilleurs vœux pour 2019. Je vous souhaite que cette nouvelle année vous remplisse de réussites personnelles, mais surtout, de bonheur avec les personnes qui vous sont chères.



Khalid ZIAN

Président du Logement Bruxellois.

Je vous souhaite que cette nouvelle année vous remplisse de réussites personnelles, mais surtout, de bonheur avec les personnes qui vous sont chères.



BADGES

La plupart des portes d'entrée de nos immeubles s'ouvrent avec un badge magnétique. Lors de la remise des clés de votre logement, vous avez reçu un ou plusieurs badges magnétiques et payé une caution pour ceux-ci. À partir du 1^{er} janvier 2019, quelques dispositions changent.



QUI A DROIT À UN BADGE?

Tous les membres du ménage inscrits dans le logement et âgés de minimum 10 ans ont droit à un badge d'accès à leur immeuble.

QUI PEUT DEMANDER UN BADGE SUPPLÉMENTAIRE?

À partir du mois de janvier, certaines catégories de personnes pourront demander un badge supplémentaire:

- Les personnes seules âgées de plus de 65 ans.
- Les personnes seules avec un handicap reconnu à plus de 66% ayant besoin d'une aide à domicile.
- Les enfants (+10 ans) en garde partagée, non-domiciliés dans le logement (moyennant la remise d'une copie du jugement).

Si vous remplissez une des conditions, présentez-vous spontanément au guichet technique lors des permanences.

Sinon, vous pouvez toujours faire une demande auprès du département social.

DOIS-JE PAYER UNE CAUTION?

Dès janvier 2019, il n'y aura plus de caution. Si vous avez payé une caution lors de votre arrivée dans le logement, celle-ci vous sera remboursée dans le courant de l'année 2019.

LE REMPLACEMENT DE BADGE EST-IL GRATUIT ?

- Si le badge est défectueux mais en bon état: le remplacement est gratuit.
- Si le badge est perdu ou endommagé: le remplacement est payant (30€).

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PERTE ?

Si un badge est égaré, le responsable de famille doit se rendre au guichet technique pendant les permanences d'accueil avec sa carte d'identité. S'il y a plusieurs badges dans le ménage, il faut ramener l'ensemble des badges ou les numéros des badges afin d'identifier celui qui est perdu. S'il s'agit de la perte d'un ou plusieurs badges de la marque «Intratone», il suffit de donner la couleur du badge perdu au guichet. Celui-ci sera supprimé du système et remplacé par un autre badge. Attention: si le badge déclaré perdu est retrouvé après avoir été supprimé, celui-ci ne pourra pas être réactivé. S'il a été volé, apportez également une déclaration de perte ou de vol établie par la police.

PLUS D'INFO ?

Département technique

Tél: 02/435.28.02



ÉCLAIRAGES DES COMMUNS

Le Logement Bruxellois a décidé de remplacer tous les éclairages des parties communes de l'ensemble de ses immeubles. Pourquoi envisager de tels travaux ?

Dans la plupart des bâtiments, les parties communes (halls, escaliers, paliers, couloirs) et les locaux communs (locaux poubelles, vélo et compteurs d'eau, de gaz et d'électricité) étaient équipés d'appareils d'éclairage avec des ampoules à incandescence ou fluocompactes. Cela avait comme conséquence: une consommation électrique importante, une faible durée de vie des ampoules et un remplacement très fréquent et coûteux.

Depuis le mois d'août, des travaux sont menés pour remplacer les éclairages des parties communes et des locaux communs de tous les

bâtiments par des installations performantes munies d'éclairages LED avec détecteurs de mouvements. Il s'agit donc d'éclairages à faible consommation énergétique qui s'éteignent automatiquement quelques secondes après le passage des personnes dans les communs. Un éclairage de secours adapté sera également placé.

La première phase des travaux se terminera début 2019 (la seconde est prévue en 2019-2020). Ils permettront de réduire les charges de consommation électrique et d'améliorer la sécurité dans les bâtiments.

ECRANS D'INFORMATION

Le Logement Bruxellois continue l'installation d'écrans d'information dans les halls d'entrée pour communiquer plus facilement et plus rapidement avec ses locataires.

A ce jour, 15 complexes sont équipés d'écrans d'affichage. L'objectif est d'équiper pour la fin 2019 la majorité des grands immeubles, soit, au total près de 170 écrans. Cet équipement va de pair avec l'installation d'un nouveau système de parlophonie et d'accès aux immeubles.

Ces écrans permettent plus de réactivité dans les communications. Si une panne se déclare, elle peut instantanément être signalée sur les écrans. Néanmoins, pour les immeubles plus petits, les avis continueront à être affichés sur papier (les coûts d'installation des écrans sont trop importants en regard du nombre de logements concernés).

Les informations collectives seront uniquement diffusées sur les écrans ou les affiches placées dans les halls d'entrée, nous vous invi-

tons donc à y être attentifs. En revanche, les communications individuelles continueront à être envoyées par courrier.





APPEL À PROJETS 2019

Le Logement Bruxellois est fier de lancer son appel à projets pour l'année 2019. Vous êtes un locataire, un groupe d'habitants et, vous aussi, vous avez des idées de projets au bénéfice d'un large public ? Cet appel devrait vous concerner !

A QUELS CRITÈRES LES PROJETS DEVONT-ILS RÉPONDRE?

Les projets doivent :

- Faire preuve de transparence tant au niveau du budget que de l'organisation
- Respecter une totale neutralité politique et/ou religieuse
- Ne pas s'inscrire dans une perspective commerciale
- Promouvoir l'activité auprès d'un large public

QUELS TYPES DE PROJETS ?

Les projets peuvent être de différentes natures :

- **Embellir** votre immeuble, votre site, votre quartier ;
- **Réaménager** un espace commun ;
- **Organiser** des activités éducatives ;
- **Organiser** de activités culturelles ;
- **Mettre en place** une fête d'habitants incluant la participation des locataires ;
- **Proposer** des ateliers d'apprentissage ;
- **Organiser** des activités sportives ;
- **Autres...**

COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL ?

1. Compléter le formulaire de réponse que vous avez reçu par courrier ou téléchargé sur notre site web.
2. Renvoyer le formulaire par courrier à l'adresse suivante :

Logement Bruxellois
Département Social
Rue du Cardinal Mercier, 37
1000 Bruxelles

DATE LIMITE
D'INTRODUCTION
DES DOSSIERS:
31 JANVIER 2019

Appel à
projets
2019

PLUS D'INFO ?

Sur le site internet :
<http://www.logementbruxellois.be>

Ou contacter Jérôme DEHON,
Chargé du travail social collectif
Tél.: 02/435.17.71
Email: jdehon@lbw.brussels



DIRECTION GÉNÉRALE : PASSAGE DE TÉMOIN

Ce 31 décembre 2018 marquera la fin de l'année, mais aussi un moment émouvant pour la société. Après avoir mené à la création du Logement Bruxellois, Michel Guillaume partira à la retraite. C'est Lionel Godrie qui prendra désormais seul les rênes de la société. Pour marquer ce passage, nous avons interviewé les deux Directeurs généraux de la société.



MONSIEUR GUILLAUME,
POUVEZ-VOUS NOUS
RETRACER BRIÈVEMENT
VOTRE PARCOURS
PROFESSIONNEL ?

J'ai commencé comme Assistant social au CPAS de Bruxelles. Dix

ans après, je suis entré dans le secteur du logement social en tant que Délégué social. En 1997, je suis devenu Directeur de la SCLAB (futur Lorébru). Ensuite, la Ville de Bruxelles m'a proposé en 2006 de reprendre la gestion du Foyer Bruxellois. Il y a quelques années, j'ai été désigné par la Ville comme coordinateur du processus de fusion des sociétés de logements sociaux ayant du patrimoine sur la Ville de Bruxelles et je suis devenu Directeur général du Logement Bruxellois en 2016.

QUELS ONT ÉTÉ LES DÉFIS IMPORTANTS AUXQUELS VOUS AVEZ DÛ FAIRE FACE ?

J'ai été confronté à un double défi : redresser les finances du Foyer Bruxellois et dégager des moyens financiers pour améliorer les conditions de logements de nos locataires en rénovant les logements. Lorsque je suis arrivé au Foyer Bruxellois, la société ne remboursait pas son ancienneté, c'est-à-dire que le déficit s'accroissait d'année en année. Avec les équipes en place, nous avons mené un travail de redressement financier qui a permis de mesurer la valeur de l'euro dans chaque dépense. À partir de 2011, nous avons été

en mesure de rembourser l'entièreté de l'ancienneté, ce que nous parvenons toujours à faire aujourd'hui.

Un autre défi a été d'associer les équipes à ce travail de redressement. Il y a eu bien sûr quelques départs, des réajustements barémiques, mais je pense avoir toujours été honnête par rapport aux collaborateurs.

Nous avons également mis en place une politique d'objectifs qui a augmenté nos performances vis-à-vis de notre public : les locataires sociaux. La notion de service au client, importante à mes yeux, a aujourd'hui été intégrée dans la culture du Logement Bruxellois. Par ailleurs, une recherche permanente de moyens financiers a été réalisée pour dépasser le cadre des crédits budgétaires classiques. Je tiens ici à remercier la Ville de Bruxelles qui a "mis la main à la poche" pour nous permettre de réaliser notre programme de sécurisation des bâtiments.





DE QUELLES RÉALISATIONS ÊTES-VOUS LE PLUS FIER ?

Je suis évidemment fier du redressement financier. Pourquoi ? Parce que cela a permis de dégager **plus de moyens pour améliorer l'état de nos bâtiments et donc les conditions de vie de nos locataires**, même s'il y a encore un grand chemin à parcourir.

Par ailleurs, je suis fier d'avoir porté la création de l'asbl Multijobs qui offre des services aux locataires sociaux (petits travaux, nettoyage, aide à la vie quotidienne) et qui participe à la lutte contre l'exclusion professionnelle. Je pense aussi à l'asbl Versailles Seniors qui permet à certains de nos locataires âgés de disposer de services d'accompagnement et d'activités pour une fin de vie digne.

QUEL SENTIMENT GARDEREZ-VOUS DE VOTRE MÉTIER ?

Je me suis bien amusé car il s'agit d'un secteur fort diversifié avec beaucoup de défis. **Je n'aurais jamais pu être directeur d'une usine qui fabrique des aspirateurs** parce qu'il n'y a pas le facteur humain. Cette alliance entre l'humain et la gestion a fait que j'ai pris beaucoup de plaisir à m'investir à fond dans mon job !

COMMENT POURRIEZ-VOUS QUALIFIER VOS RELATIONS AVEC LES LOCATAIRES ?



Comme je suis quelqu'un d'assez familier, le contact passe généralement très bien. J'ai été touché par les personnes qui étaient

dans les difficultés et cela m'a d'ailleurs permis de mettre en place des stratégies plus larges en partant de cas individuels. Lors de réunions de locataires, les échanges étaient parfois tendus, mais au final les personnes étaient globalement contentes de cet espace d'expression et de la présence du Directeur.

COMMENT VOYEZ-VOUS LE SECTEUR DU LOGEMENT SOCIAL DANS 10 ANS ?

Personnellement, je ne suis pas très optimiste. C'est même une catastrophe, parce qu'aujourd'hui on perçoit une volonté de réduire de plus en plus l'autonomie de gestion des sociétés de logements sociaux. Bien sûr, il doit y avoir un contrôle sur l'argent public, mais on doit pouvoir laisser un périmètre suffisamment large pour que chaque gestionnaire de société ait un minimum d'autonomie. Sans cela, ce sera problématique !

VOUS QUI ÊTES SI INVESTI DANS VOTRE TRAVAIL, COMMENT ALLEZ-VOUS OCCUPER VOTRE TEMPS UNE FOIS LA RETRAITE VENUE ?

En premier lieu, je passerai plus de temps avec mes 4 petits-enfants et avec ma fille qui habite en Grèce et que je n'ai pas beaucoup le temps de voir. Mais, je n'exclus pas de me pencher de temps à autre sur un dossier de la Ville ou des asbl dont j'ai parlé avant si mon expertise peut leur être utile. Ayant beaucoup donné dans la fusions des sociétés, passer le flambeau maintenant à Lionel Godrie est une excellente chose.

AURIEZ-VOUS JUSTEMENT QUELQUES CONSEILS À LUI DONNER ?

Je pense qu'il doit d'abord s'écouter lui-même. Ecouter les collaborateurs aussi. Il a la jeunesse et la fougue pour lui, mais je me suis rendu compte dans ma carrière qu'à force de vouloir aller trop vite, on ne permettait pas aux gens d'intégrer les changements. Mais Lionel Godrie est dans la « boutique » depuis un moment. Il connaît les collabora-



teurs et sait comment les aborder. Je n'aurais donc pas d'autres conseils particuliers à lui donner à ce point de vue-là.

D'ailleurs, je suis complètement serein sur l'avenir du Logement Bruxellois. Celui-ci est entre de bonnes mains. La procédure de recrutement de mon successeur a démontré à l'unanimité des membres du jury de sélection ses grandes qualités professionnelles.

AURONS-NOUS ENCORE L'OCCASION DE VOUS REVOIR BIENTÔT ?

Je serai présent au drink du Nouvel An du Logement Bruxellois le 17 janvier prochain et je me ferai le plaisir de saluer les quelques locataires qui souhaiteraient m'y rencontrer.



MONSIEUR GODRIE,
POUVEZ-VOUS ÉGALÉ-
MENT VOUS PRÉSENTER
EN QUELQUES MOTS ?

J'ai fait des études d'Assistant social. J'ai commencé au CPAS de Molenbeek, puis j'ai travaillé pendant 5 ans dans une société de logements sociaux en Région wallonne. Par la suite, j'ai repris des études dans le domaine des sciences économiques.

En janvier 2009, je suis entré en fonction au Foyer Bruxellois en tant que Directeur de la Gestion locative. Cela fera donc bientôt 10 ans que je suis dans la «boutique» pour reprendre l'expression de Michel Guillaume. Ensuite, au moment des fusions, j'ai été nommé Directeur Adjoint, puis Directeur Général en juin.

POUR VOUS, QU'EST-CE QUE LE LOGEMENT BRUXELLOIS ?

Le Logement Bruxellois est avant tout un outil au service de personnes en demande d'un logement décent et adapté à leur situation financière. C'est aussi une entreprise où les défis

et les missions à relever sont extrêmement variés et dans laquelle différents métiers se côtoient: du concierge au cantonnier, en passant par le plombier, le menuisier, le comptable, le responsable en communication, l'assistant social, l'ingénieur, l'architecte... Pour moi, c'est une fierté de piloter cette entreprise.

QUELS SONT LES ENJEUX AUXQUELS VOUS DEVREZ FAIRE FACE DANS LES ANNÉES À VENIR ?

Il y a tout d'abord le futur chantier de Rempart des Moines et les bonnes solutions de relogement à trouver pour les locataires. La rénovation des logements et des parties communes de nos immeubles. Mais pour cela, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Il faut donc trouver les fonds pour pouvoir mettre en exécution ces travaux. Un autre défi majeur est d'augmenter la rapidité d'exécution de ces investissements. Il va falloir se réinventer pour être plus performants dans le temps tout en continuant à fournir des rénovations qualitatives. Nous devons aussi poursuivre le défi vert, notamment sur les économies d'énergie.



UN DERNIER MOT POUR CONCLURE ?

J'ai eu la chance pendant 10 ans d'être formé ou déformé, c'est selon (rires) par Michel Guillaume. Il a eu la capacité de développer mes compétences, de me former à l'analyse de différentes situations, mais aussi à calmer de temps en temps mes ardeurs quand cela était nécessaire. Et donc évidemment, je lui en suis particulièrement reconnaissant.



QUI PAIE QUOI?

Dans le LBW Mag précédent, nous avons identifié qui du locataire ou du propriétaire (Logement Bruxellois) devait payer l'entretien et les répartitions dans le logement. Pour être complet, nous définirons dans cet article les points qui concernent les parties communes.

Pour déterminer qui doit prendre en charge l'entretien et la réparation, nous devons analyser la cause du problème et nous baser sur le «vade-mecum des dégâts locatifs», ouvrage de référence en la matière. Voici en images, les postes les plus fréquents:



À VOTRE CHARGE

- 1 Balcons et terrasses - Nettoyage, débouchage de l'évacuation.
- 2 Caves - Entretien de la porte, remplacement de la clé en cas de perte.
- 3 Parking / box de garage - Remplacement de la clé en cas de perte, remplacement de la télécommande en cas de perte, changement des piles.
- 4 Serrure de boite aux lettres - Remplacement.

DANS LES CHARGES COMMUNES

- 5 Encombrants - Enlèvement (si identification du locataire responsable: facturation individuelle).

À CHARGE DU LOGEMENT BRUXELLOIS

- 6 Clôtures et terrasses - Réparation.
- 7 Boite aux lettres - remplacement en cas de vétusté. En cas de vandalisme: pris en charge par le Logement Bruxellois si réception d'un PV de Police.
- 8 Sonnettes extérieures et parlophonie - remplacement et réparation.
- 9 Système de contrôle d'accès - Réparation.



À VOTRE CHARGE

- 10 Nettoyage des paliers et des volées d'escaliers*.
- 11 Sonnettes de palier - Remplacement.

*Le nettoyage est à faire une fois par semaine, à tour de rôle, par les locataires. Sauf dans certains immeubles bien spécifiques, où le nettoyage est externalisé et payé par les locataires.

DANS LES CHARGES COMMUNES**

- 12 Nettoyage des halls d'entrée, sous-sols, locaux, ascenseurs.
- 13 Éclairages - Remplacement.
- 14 Equipements de sécurité incendie : extincteurs, dévidoirs, alarme, détecteurs - Entretien.
- 15 Caméras de surveillance - Entretien et remplacement.
- 16 Ascenseurs - Entretien et dépannage.
- 17 Nettoyage des vitres.

**Entretien et réparations effectués par le Logement Bruxellois ou par une société extérieure, mais payés par les locataires dans les charges communes.



COMMENT RÉDUIRE LA CONDENSATION DANS SON LOGEMENT ?

Lors de la période hivernale, de nombreux logements souffrent de problèmes de condensation. A la différence de l'infiltration, la condensation provient de l'humidité générée à l'intérieur du logement (douches, cuisine, respiration, etc.). Il est clair que certains logements sont plus sensibles aux problèmes de condensation. Toutefois, il est possible de limiter les dégâts en adoptant de nouvelles habitudes.

Comment éviter l'humidité dans votre logement?

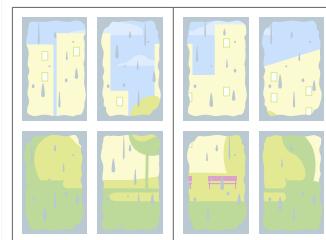
Conseils pratiques



slrb-bghm.brussels 
logement social - sociale huisvesting

COMMENT RECONNAITRE LA CONDENSATION ?

1. Buée sur les vitres



2. Taches noires sur les murs





D'OU VIENT LA CONDENSATION?

Vous produisez de la vapeur...

Dans la cuisine



Dans la salle de bain

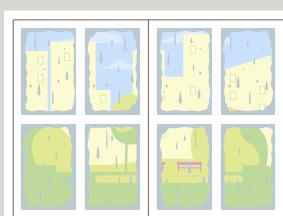


En séchant votre linge



Vous pouvez causer de la condensation...

- Par manque d'aération
- Si les murs sont trop froids

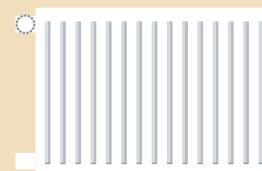


COMMENT ÉVITER LA CONDENSATION?

- ✓ Aérez minimum 10 minutes 2 fois par jour

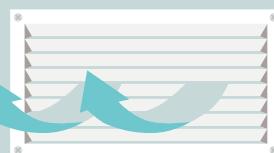


- ✓ Chauffez toutes les pièces (min. 17°C)



> 17°C

- ✗ Ne bouchez pas les grilles d'aération



TACHES NOIRES SUR LES MURS, QUE FAIRE?

- ✓ Nettoyez les taches à l'eau de javel



- ✓ Repeignez les murs



FUITES, INFILTRATIONS, HUMIDITÉ ASCENSIONNELLE, QUE FAIRE ?

- ✓ Contactez le département technique
Tél: 02/435.28.02





LE BUDGET PARTICIPATIF À LA CAMBRE



LE BUDGET PARTICIPATIF, C'EST QUOI ?

Le Logement Bruxellois soutient l'implication des habitants dans la vie de leur quartier. C'est pourquoi il a mis en place, depuis 2016, le budget participatif: une enveloppe de maximum 20.000 €, destinée à concrétiser des projets portés par les habitants.

Chaque année, un complexe est sélectionné pour bénéficier de ce budget. Les travailleurs du pôle social collectif (TSC) ont pour mission d'aider les habitants à réaliser leurs idées en faveur de leur quartier, tout en répondant aux critères fixés :

- Être en faveur d'un groupe de personnes ;
- Être faisable techniquement ;
- Ne pas porter atteinte à la sécurité des habitants ;
- Avoir un impact positif ;
- Durer dans le temps.

En 2016, le budget participatif s'est déroulé à la Cité Hellemans et en 2017 il a eu lieu sur le site de la Cambre. Cette année, c'est le site de Forêt d'Houthulst qui a été choisi et qui est en cours de réalisation.



MISE EN PLACE À LA CAMBRE

Le budget participatif sur le complexe de la Cambre a commencé en mai 2017, par la collecte des idées.

L'équipe TSC s'est installée à l'entrée des immeubles afin de **récolter toutes les idées** des habitants qui passaient par là. La demande la plus importante des habitants était celle d'avoir davantage d'échanges avec le Logement Bruxellois. Dès lors, une assemblée générale (AG) a été organisée un mois après cette première rencontre. En août, une réunion a été organisée pour présenter le budget participatif et récolter les idées de projets des habitants présents. Au total, 11 idées ont été émises.

Les mois suivants, des réunions ont été organisées pour développer chaque idée et pour sélectionner les projets réellement faisables. Voici les projets retenus :

- **Pose d'un grillage entre la Cambre et une résidence voisine**: projet réalisé via le département technique.
- **Vernissage des portes d'entrée des appartements**: projet réalisé via le département technique.
- **Fleurissement des espaces verts autour de l'immeuble**: avec les conseils d'un jardinier,

les habitants ont choisi le type de fleurs à planter ainsi que leur emplacement. En juin, de nombreux habitants, aidés des travailleurs, se sont réunis pour planter des fleurs autour de l'immeuble. D'autres espèces seront plantées début 2019, donnant au site des abords agréables et soignés.

- **Création d'un potager**: le projet a dû être mis en suspens en raison d'un manque de participants.
- **Moment convivial entre voisins**: trois habitants qui souhaitaient favoriser les rencontres entre voisins ont organisé un après-midi barbecue. Malgré le mauvais temps, les habitants étaient présents pour profiter du repas ensemble. Les enfants ont pu expérimenter la fabrication de pop-corn.

- **Installation de palissade pour cacher les conteneurs**: les devis sont actuellement à l'étude.

Le Logement Bruxellois tient à remercier tous les participants du budget participatif à la Cambre pour leur implication dans les différents projets.



AGENDA

Le Président et le Directeur général du Logement Bruxellois
ont le plaisir d'inviter les locataires au

DRINK DE NOUVEL AN DU LOGEMENT BRUXELLOIS

LE JEUDI 17 JANVIER 2019
de 14h à 17h

Aux Ateliers des Tanneurs
Rue des Tanneurs, 58-62
1000 Bruxelles

- * Vœux de la Direction
- * Mot d'au revoir
de Michel GUILLAUME
- * Expo photos
- * Drink



LOGEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELSE WONING

Rue du Cardinal Mercier, 37
1000 Bruxelles

02 435 28 00 | www.logementbruxellois.be